

Délibération 2024-101

Ressources Humaines – Suppression d'emplois

(2^{ème} envoi suite erreur matérielle)

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 décembre 2024.

Participants

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aäli, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à Mme RIVIERE Christel
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
M. ANTONY Maxime a donné pouvoir Mme GAYRAUD Isabelle
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard
M. REGIS Daniel a donné pouvoir à M. Georges CHEVALLIER

Conseillers absents

M. BRAGAGNOLO Patrice

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Exposé

Monsieur le Président expose aux membres de l'organe délibérant, qu'afin de procéder au toilettage du tableau des effectifs il conviendrait de supprimer plusieurs emplois.

Il précise que ces suppressions sont consécutives à des modifications de situations administratives des agents, ou des remplacements d'emplois dans des proportions différentes faisant suite à des mobilités internes ou externes. Les effectifs restent constants.

Il s'agit des emplois tels que désignés :

Nombre	Grade	Temps de travail	Affectation
2	Éducatrices de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35H	Crèches
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35H	Secrétariat de direction
2	Agents de maîtrise	35H	PTM
1	Ingénieur principal	35H	Environnement

Décision

Vu le Code Général de la Fonction Publique, son article L 542-2 ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 30 septembre 2024 ;

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

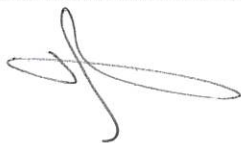
- **D'adopter** les propositions de Monsieur le Président, en procédant à la suppression des emplois ;
- **De charger** Monsieur le Président, de l'application des décisions prises ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,
Mme Florence DELTORT



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

30 DEC. 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.